

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1212

24 juin 2009

SOMMAIRE

Agiv Holding	58131	O.O. Re S.A.	58152
Ana Holding S.A.	58132	Pesa S.A.	58155
ATAG SICAV	58150	Promoteless Invest S.à r.l.	58166
Atilia Holding S.A.	58149	Pygmalux Development S.A.	58134
Atilia S.A., SPF	58149	Quebecor World Insurance Holding S.A.	58149
AV Consulting S.à r.l.	58151	Regidor Holding S.A.	58172
Bestime S.A.	58156	Rhein Finanz A.G.	58134
Bofil	58135	Santa Margherita Investment Company S.A.	58150
Carestin S.A.	58130	Saphira Development S.A.	58133
C.P.O. International S.A.	58153	Schreinerei BSW Bormann S.à r.l.	58147
Debussy Holding S.A.	58132	SE Group S.A.	58155
Ditco Participations S.A.	58135	SJ (Luxembourg) Sàrl	58153
D-Lux Design S.A.	58152	SMC Investments S.A.	58154
East West Tiles S.A.	58153	Smogon S.A.	58176
Euro Res S.A.	58176	Socourfin S.A.	58131
Fandel Bau S.A.	58169	Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A.	58154
Frank's Mexico Holding S.à r.l.	58141	Standimmo Lux S.A.	58133
Frank's Trinidad Holding S.à r.l.	58136	Store Invest S.A.	58149
Garlaban Holding S.A.	58176	Stratégies et Patrimoine S.A.	58130
Grel-Com Technology S.à r.l.	58153	Taylor Holding S.A.	58149
ICG European Fund 2006 S.A.	58176	Taylor S.A., SPF	58149
IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l.	58148	Tined Holding S.A.	58132
JPEG Holding S.A.	58136	Univest	58133
Kipling Luxembourg S.à r.l.	58152	Univest	58134
La Bresse SA	58141	Unocer S.A.	58148
La Ferme de l'Espoir, A.s.b.l.	58172	Utility Corporate Services S.à r.l.	58150
Mayfair Holdings S.A.	58155	Utopia Management	58155
Mayfair S.A., SPF	58155	Vanemo S.A.	58133
Mercan S.A., SPF	58151	Vimark S.A.	58151
Meursault S.A.	58168	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	58150
M Immobilier	58154	Wyse Investments Luxembourg S.A.	58130
MLAM 2 properties S.à r.l.	58152		
MLAM 4 properties SARL	58151		
O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A.	58131		
Omnium Européen d'Entreprises O.E.E.	58135		

Stratégies et Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.976.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073132/10/18.

Wyse Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.866.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073130/10/19.

Carestin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 56.396.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme CARESTIN S.A., prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le jeudi *2 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- pouvoirs à donner;
- questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009067723/7430/16.

Agiv Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.669.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 3 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 22 juin 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009073584/29/18.

O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 63.744.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 août 2009 à 15.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 13 octobre 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009073585/29/18.

Soceurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.537.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le jeudi 11 juin 2009 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi 30 juillet 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073583/755/17.

Debussy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.077.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073135/10/18.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.064.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le mercredi 10 juin 2009 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi *30 juillet 2009* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073586/755/17.

Tined Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 40.464.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra *3 juillet 2009* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068804/10/18.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068805/10/18.

Vanemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.168.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2009 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009070197/29/16.

Univest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 10 juin 2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009070266/9.

(090085166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Standimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 78.880.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2009 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068806/10/18.

Pygmalux Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.414.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2009 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068807/10/18.

Rhein Finanz A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.297.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2009 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.03.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009069555/755/15.

Univest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 10 juin 2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009070267/9.

(090085167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Bofil, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 6.622.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le Vendredi 26 juin 2009 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009071595/755/18.

Omnium Européen d'Entreprises O.E.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 6.438.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le Lundi 29 juin 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009071596/755/18.

Ditco Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 3 juillet 2009 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009070200/795/16.

JPEG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 75.125.

Les comptes annuels au 31/12/2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009064355/10.

(090074596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Frank's Trinidad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.505.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. all members of the board of managing directors and as such constituting the board of managing directors of Frank's Latin America B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with Ministry of Justice number B.V. 1545760, having its registered office in Amsterdam with address at Mastenmakersweg 1, 1786 PB Den Helder, the Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under number 37151293 (the Acquiring Company);

2. all members of the board of managers and as such constituting the board of managers of Frank's Trinidad Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.505 (the Absorbed Company).

The Acquiring Company and the Absorbed Company jointly also referred to as the Companies.

The board of managing directors of the Acquiring Company and the board of managers of the Absorbed Company jointly also referred to as the Boards.

Represented by Sylwia Zdon, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on June 8, 2009 and May 28, 2009, respectively. A copy of the proxies will remain annexed to the present merger proposal.

WHEREAS:

1. The Boards wish to propose a cross border legal merger ("grensoverschrijdende juridische fusie" - "fusion transfrontalière"), whereby the Acquiring Company acquires, following the dissolution of the Absorbed Company without liquidation, all assets and liabilities of the Absorbed Company under universal title.

2. The merger between the Companies will be effectuated in accordance with the provisions for merger under the laws of the Netherlands (more specifically Title 2.7.3 A of the Netherlands Civil Code) and the laws of Luxembourg (more specifically Section XIV, sub-sections I and III of the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended).

3. The exemptions set forth in article 2:333 of the Netherlands Civil Code ("simplified procedure") and sub-section III of the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended ("absorption d'une société par une autre possédant 90% ou plus des actions ou parts de la première") apply to the proposed merger, since the Acquiring Company is holder of all issued shares in the share capital of the Absorbed Company.

4. All two hundred fifty (250) shares in the share capital of the Absorbed Company have a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, have been fully paid up and have not been encumbered with any usufruct or pledge.

5. Neither of the Companies has been dissolved, has been declared bankrupt ("faillissement" - "faillite"), or has been granted a suspension of payments ("surséance van betaling" - "sursis de paiement").

6. The financial year of each of the Companies corresponds with the calendar year.

7. Neither of the Companies has employees.

THE COMPANIES HEREBY MAKE THE FOLLOWING PROPOSAL TO LEGAL MERGER WITHIN THE MEANING OF ARTICLE 2:309 OF THE NETHERLANDS CIVIL CODE AND ARTICLE 261 OF THE LAW DATED AUGUST 10, 1915, ON COMMERCIAL COMPANIES, AS AMENDED:

A. Name. Legal Form. Corporate Seat / Registered Office

The Acquiring Company is named Frank's Latin America B.V., its legal form is a private limited liability company, and it has its corporate seat in Amsterdam.

The Absorbed Company is named Frank's Trinidad Holding S.à.r.l., its legal form is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), and it has its registered office in Luxembourg.

B. Articles of association of the Acquiring Company

The Acquiring Company was incorporated and its articles of association were recorded by the deed executed before Tjien Hauw Liem, Esq., civil law notary officiating in Amsterdam, on the fifth day of May, two thousand and nine. The incorporation deed containing the complete text of the articles of association as they currently read is attached hereto as appendix.

After the merger the articles of association of the Acquiring Company shall remain unchanged.

C. Allocation of rights and compensatory payments chargeable to the Acquiring Company

No special rights chargeable to the Absorbed Company, such as a right to profit distributions or to subscribe for shares, have been issued to persons other than the shareholder of the Absorbed Company. As a consequence, no rights or compensatory payments chargeable to the Acquiring Company shall be allocated to such persons.

D. Allocation of benefits to managing directors / managers, auditors

In connection with the merger, no benefits / special advantage shall be allocated to managing directors and managers of the Companies, auditors of the Companies or to any other persons involved in this merger.

E. Composition of the board of managing directors

It is intended that the composition of the board of managing directors of the Acquiring Company shall not be changed after the merger and shall continue to consist of:

- Frank's international Americas B.V., with registered office in The Netherlands, Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam.

F. Accounting for the financial data of the Absorbed Company.

The financial data and the operations of the Absorbed Company shall respectively be accounted for in the annual accounts of, and be treated as having been carried out on behalf of, the Acquiring Company as from January 1, 2009.

G. Measures relating to the devolution of the shareholding of the Absorbed Company

As a result of the merger the shares in the share capital of the Absorbed Company shall be cancelled by operation of law. No shares in the capital of the Acquiring Company shall be redeemed or issued.

Consequently, there is no exchange ratio between the shares in the capital of the Absorbed Company that will be cancelled and the shares in the capital of the Acquiring Company to be issued.

H. Continuation of the activities of the Companies

It is intended that the activities of the Companies shall be continued by the Acquiring Company.

I. Approval to the merger

The resolution of the general meeting of shareholders of the Acquiring Company to merge and, in accordance with article 279 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the resolution of the board of managers of the Absorbed Company to merge are not subject to any approval.

J. Effect of the merger on the amount of goodwill and the distributable reserves

The merger will not have any influence on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company, since the Absorbed Company is already accounted for in the books of the Acquiring Company by using the net asset value method.

K. Probable effects on employment

The Companies have no employees; therefore the merger will not have any effects on the employment.

L. Employee participation

Since neither of the Companies has any employees, there will not be any procedure in place, in relation to the adoption, as meant in article 2:333k of the Netherlands Civil Code of arrangements for employee participation in the Acquiring Company.

M. Valuation of the assets and liabilities

The Acquiring Company shall account for the assets and liabilities to be transferred from the Absorbed Company as a consequence of the merger, in accordance with the book values as shown in the balance sheet of December 31, 2008 of the Absorbed Company.

N. Balance date

The interim statement of the assets and liabilities of the Absorbed Company as per December 31, 2008, has been used for determining the merger conditions.

O. Compensatory payments

The Absorbed Company has no other shareholders than the Acquiring Company, therefore article 2:333h of the Netherlands Civil Code and article 261 (2) b) of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended concerning compensatory payments shall not be applicable.

Procedure

1. Explanatory note. The board of managing directors of the Acquiring Company shall draw up a written explanatory note, in which the reasons for the merger shall be explained, indicating the expected consequences for the activities and an explanation from a legal, economic and social perspective.

2. Deposit at the offices of the trade registers. At the office of the trade register at Amsterdam the following documents shall be deposited:

- this merger proposal including appendix;
- the three most recent adopted annual accounts of the Absorbed Company with regard to the financial years 2006, 2007 and 2008 together with the respective auditors statements, if applicable;
- the annual reports of the Absorbed Company with regard to three most recent adopted annual accounts;
- an interim statement of the assets and liabilities of the Acquiring Company / the Companies, as per May 28, 2009.

At the office of the Luxembourg Register of Commerce and Companies, this merger proposal including appendix shall be deposited.

3. Deposit at the offices of the Companies. Simultaneously with the deposits referred to above under 2., the documents referred to under 2. shall be deposited at the offices of the Companies along with the annual accounts and annual reports which are not required to be available for public inspection, and the explanatory note referred to under 1.

These documents will be available for inspection, in favor of shareholders and persons who have special rights chargeable to the relevant Company, until the moment of the merger and at the registered office of the Acquiring Company until six months after the merger.

4. Announcements of the deposits. The Companies shall announce the planned merger in the official gazettes in the Netherlands and Luxembourg, being the Staatscourant and the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, respectively, including:

- a. their legal form, name and corporate seat / registered office;
- b. specification of and the registration numbers at the relevant register; and
- c. the rules, if any, according to which the rights of creditors can be exercised.

5. Advice of works council, co-determination council or trade union. No written advice or observations of any works council or co-determination council related to any of the Companies, or any association of employees, which counts employees of any of the Companies or of its subsidiary under its members, have been submitted to any of the Companies. If such documents shall be received, the relevant Company shall immediately deposit those at its office, where they shall be deposited in the manner as described under 3.

6. Approval of the board of supervisory directors. The Companies do not have a board of supervisory directors, so that the requirements of approval and co-signing do not apply.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. tous les membres du conseil d'administration, et qui constituent en tant que tel le conseil d'administration de Frank's Latin America B.V., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, avec le numéro du Ministère de la justice B.V. 1545760, ayant son siège social à Amsterdam, à Mastenmakersweg 1, 1786 PB Den Helder, the Netherlands, inscrite au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 37151293 (la Société Absorbante);

2. tous les membres du conseil de gérance et qui constituent en tant que tel le conseil de gérance de Frank's Trinidad Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.505 (la Société Absorbée).

La Société Absorbante et la Société Absorbée conjointement dénommées les Sociétés.

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée auxquels il est conjointement fait référence en tant que les Conseils.

Représentés par Sylwia Zdon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données respectivement le 8 juin 2009 et 28 mai 2009. Une copie desdites procurations resteront annexées au présent projet de scission.

CONSIDERANT:

1. Les Conseils souhaitent proposer une fusion transfrontalière, par laquelle la Société Absorbante acquiert, après la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, tout l'actif et le passif de la Société Absorbée à titre universel.

2. La fusion entre les Sociétés s'effectuera conformément aux dispositions relatives à la fusion sous les lois des Pays-Bas (plus précisément le Titre 2.7.3 A du Code Civil néerlandais) et les lois du Luxembourg (plus précisément les Section XIV, sous-sections I et III de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée).

3. Les exemptions exposées à l'article 2:333 du Code Civil néerlandais ("simplified procedure") et à la sous-section III de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, modifiée ("absorption d'une société par une autre possédant 90% ou plus des actions ou parts de la première") s'appliquent au projet de fusion, dès lors que la Société Absorbante est détentrice de toutes les parts émises dans le capital social de la Société Absorbée.

4. Toutes les deux cent cinquante (250) parts dans le capital de la Société Absorbée ont une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, ont été entièrement souscrites et ne sont grevées d'aucun usufruit ou nantissement.

5. Aucune des Sociétés n'a été dissoute, n'a été déclarée en faillite, ou n'a bénéficié d'un sursis de paiement.

6. L'exercice social de chacune des Sociétés correspond à l'année calendaire.

7. Aucune des Sociétés n'a d'employés.

LES SOCIÉTÉS FONT PAR LA PRÉSENTE LE PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE SUIVANT AU SENS DE L'ARTICLE 2:309 DU CODE CIVIL NÉERLANDAIS ET DE L'ARTICLE 261 DE LA LOI DU 10 AOÛT 1915 SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES, TELLE QUE MODIFIÉE:

A. Dénomination. Forme juridique. Siège social

La Société Absorbante est dénommée Frank's Latin America B.V., sa forme juridique est une société à responsabilité limitée, et son siège social est à Amsterdam.

La Société absorbée est dénommée Frank's Trinidad Holding S.à.r.l., sa forme juridique est une société à responsabilité limitée, et son siège social est à Luxembourg.

B. Statuts de la Société Absorbante

La Société Absorbante a été constituée et ses statuts ont été enregistrés en vertu d'un acte dressé par-devant Tjien Hauw Liem, Esq., notaire à Amsterdam, le cinquième jour du mois de mai, de l'an deux mille neuf. L'acte de constitution contenant le texte complet des statuts dans leur version actuelle est annexé à la présente.

Après la fusion les statuts de la Société Absorbante resteront inchangés.

C. Droits et paiements compensatoires à la charge de la Société Absorbante

Aucun droit spécial imputable à la Société Absorbante, tel que le droit aux distributions de profit ou à la souscription de parts sociales n'a été accordé à des personnes autres que l'associé de la Société Absorbée. En conséquence, aucun droit ou paiement compensatoire imputable à la Société Absorbante ne sera attribué à ces personnes.

D. Attribution de bénéfices aux administrateurs / gérants, commissaires

Dans le cadre de la fusion, aucun bénéfice / avantage spécial ne sera attribué aux administrateurs et aux gérants des Sociétés, commissaires des Sociétés ou à toute autre personne impliquée dans cette fusion.

E. Composition du conseil d'administration

Il est entendu que la composition du conseil d'administration de la Société Absorbante ne changera pas après la fusion et continuera d'être composé de:

- Frank's International Americas B.V., avec siège social aux Pays-Bas, Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam.F. Comptabilité de données financières de la Société Absorbée

Les données financières et les opérations de la Société Absorbée seront respectivement comptabilisées dans les comptes annuels de, et seront traitées comme si elles avaient été passées au nom de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2009.

G. Mesures liées à la dévolution de l'actionnariat de la Société Absorbée

Il résulte de la fusion que les parts sociales du capital de la Société Absorbée seront annulées par effet de la loi. Aucune part dans le capital de la Société Absorbée ne sera remboursée ou émise.

En conséquence, il n'y a pas de ratio d'échange entre les parts sociales dans le capital de la Société absorbée qui seront annulées et les actions dans le capital de la Société Absorbante qui seront émises.

H. Continuation des activités des Sociétés

Il est entendu que les activités des Sociétés seront continuées par la Société Absorbante.

I. Approbation de la fusion

La résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante de fusionner et, en accord avec l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la résolution du conseil de gérance de la Société Absorbée de fusionner ne sont sujettes à aucune approbation.

J. Effet de la fusion sur le montant du fond de commerce et des réserves distribuables

La fusion n'aura aucune influence sur le fond de commerce et les réserves distribuables de la Société Absorbante dès lors que la Société Absorbée est déjà comptabilisée dans les comptes de la Société Absorbante en utilisant la méthode de la valeur de l'actif net.

K. Effets probables sur l'emploi

Les Sociétés n'ont pas d'employés, dès lors la fusion n'aura aucun effet sur l'emploi.

L. Participation des employés

Dès lors qu'aucune des Sociétés n'a d'employés aucune procédure liée à l'adoption, au sens de l'article 2:333k du Code Civil néerlandais, d'accord relatif à la participation des employés dans la Société Absorbante ne sera mise en place.

M. Valorisation de l'actif et du passif

La Société Absorbante comptabilisera l'actif et le passif de la Société Absorbée à transférer consécutivement à la fusion, en accord avec les valeurs comptables telles qu'elles résultent du bilan du 31 décembre 2008 de la Société Absorbée.

N. Date du bilan

Le bilan intérimaire de la Société Absorbée en date du 31 décembre 2008, a été utilisé pour déterminer les conditions de la fusion.

O. Paiements compensatoires

La Société Absorbée n'a pas d'autres associés que la Société Absorbante, dès lors l'article 2:333h du Code Civil néerlandais et l'article 261 (2) b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif aux paiements compensatoires ne sera pas applicable.

Procédure

1. Note explicative Le conseil d'administration de la Société Absorbante devra rédiger une note explicative écrite, dans laquelle les raisons de la fusion seront expliquées, en indiquant les conséquences attendues en termes d'activité et une explication d'un point de vue juridique, économique et social.

2. Dépôts aux bureaux du registre du commerce. Au bureau du registre du commerce à Amsterdam, les documents suivants seront déposés:

- le présent projet de fusion incluant l'annexe;
- les trois plus récents comptes annuels adoptés de la Société Absorbée relatifs aux exercices financiers 2006, 2007 et 2008 de même que leurs rapports d'audit respectifs, le cas échéant;
- les rapports annuels de la Société Absorbée relatifs aux trois plus récents comptes annuels adoptés;
- un bilan intérimaire sur l'actif et le passif de la Société Absorbante / des Sociétés, en date du 28 mai 2009.

Au bureau du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le présent projet de fusion incluant l'annexe sera déposé.

3. Dépôt aux sièges des Sociétés. Simultanément aux dépôts auxquels il est fait référence ci-dessus au point 2, les documents référencés au point 2 seront déposés aux sièges des Sociétés avec les comptes annuels et les rapports annuels qui n'ont pas à être mis à disposition du public pour inspection, et la note explicative dont il est fait référence au point 1.

Ces documents seront mis à disposition, pour inspection par les associés et les personnes qui ont des droits spéciaux imputables à l'une ou l'autre des Sociétés, jusqu'au moment de la fusion et au siège social de la Société Absorbante jusque six mois après la fusion.

4. Annonce des dépôts. Les Sociétés annonceront la fusion en projet dans les journaux officiels aux Pays-Bas et au Luxembourg, qui sont respectivement le Staatscourant et le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et notamment:

- a. leur forme juridique, dénomination et siège social;
- b. spécification et numéro de registre au registre approprié, et
- c. le cas échéant, les règles en vertu desquelles les droits des créanciers peuvent être exercés.

5. Conseils du comité d'entreprise, du comité de cogestion ou du syndicat. Aucun conseil écrit ni observation du comité d'entreprise ou du comité de cogestion apparenté à l'une des Sociétés ou d'association d'employés, qui compte parmi ses membres des employés de l'une ou l'autre des Sociétés ou de ses filiales, n'a été soumis à aucune des Sociétés. Si de tels documents étaient reçus, l'une ou l'autre des Sociétés les déposerait immédiatement à son siège où, ils seront déposés selon les formes décrites au point 3.

6. Approbation des conseils de surveillance. Les Sociétés n'ont pas de conseil de surveillance, de telle sorte que l'obligation d'approbation et de co-signature ne s'applique pas.

Dont Acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus mentionnés, le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: S. ZDON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23066. Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072563/211/278.

(090089144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

La Bresse SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 45.078.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009068543/10.

(090080336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Frank's Mexico Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.503.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. all members of the board of managing directors and as such constituting the board of managing directors of Frank's Latin America B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with Ministry of Justice number B.V. 1545760, having its registered office in Amsterdam with address at Mastenmakersweg 1, 1786 PB Den Helder, the Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under number 37151293 (the Acquiring Company);

2. all members of the board of managers and as such constituting the board of managers of Frank's Mexico Holding S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.503 (the Absorbed Company).

The Acquiring Company and the Absorbed Company jointly also referred to as the Companies.

The board of managing directors of the Acquiring Company and the board of managers of the Absorbed Company jointly also referred to as the Boards.

Represented by Silwia Zdon, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on June 8, 2009 and May 28, 2009, respectively. A copy of the proxies will remain annexed to the present merger proposal.

WHEREAS:

1. The Boards wish to propose a cross border legal merger ("grensoverschrijdende juridische fusie" - "fusion transfrontalière"), whereby the Acquiring Company acquires, following the dissolution of the Absorbed Company without liquidation, all assets and liabilities of the Absorbed Company under universal title.

2. The merger between the Companies will be effectuated in accordance with the provisions for merger under the laws of the Netherlands (more specifically Title 2.7.3 A of the Netherlands Civil Code) and the laws of Luxembourg (more specifically Section XIV, sub-sections I and III of the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended).

3. The exemptions set forth in article 2:333 of the Netherlands Civil Code ("simplified procedure") and sub-section III of the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended ("absorption d'une société par une autre possédant 90% ou plus des actions ou parts de la première") apply to the proposed merger, since the Acquiring Company is holder of all issued shares in the share capital of the Absorbed Company.

4. All two hundred fifty (250) shares in the share capital of the Absorbed Company have a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, have been fully paid up and have not been encumbered with any usufruct or pledge.

5. Neither of the Companies has been dissolved, has been declared bankrupt ("faillissement" - "faillite"), or has been granted a suspension of payments ("surséance van betaling" - "sursis de paiement").

6. The financial year of each of the Companies corresponds with the calendar year.

7. Neither of the Companies has employees.

THE COMPANIES HEREBY MAKE THE FOLLOWING PROPOSAL TO LEGAL MERGER WITHIN THE MEANING OF ARTICLE 2:309 OF THE NETHERLANDS CIVIL CODE AND ARTICLE 261 OF THE LAW DATED AUGUST 10, 1915, ON COMMERCIAL COMPANIES, AS AMENDED:

A. Name. Legal Form. Corporate Seat / Registered office

The Acquiring Company is named Frank's Latin America B.V., its legal form is a private limited liability company, and it has its corporate seat in Amsterdam.

The Absorbed Company is named Frank's Mexico Holding S.à.r.l., its legal form is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), and it has its registered office in Luxembourg.

B. Articles of association of the Acquiring Company

The Acquiring Company was incorporated and its articles of association were recorded by the deed executed before Tjien Hauw Liem, Esq., civil law notary officiating in Amsterdam, on the fifth day of May, two thousand and nine. The incorporation deed containing the complete text of the articles of association as they currently read is attached hereto as appendix.

After the merger the articles of association of the Acquiring Company shall remain unchanged.

C. Allocation of rights and compensatory payments chargeable to the Acquiring Company

No special rights chargeable to the Absorbed Company, such as a right to profit distributions or to subscribe for shares, have been issued to persons other than the shareholder of the Absorbed Company. As a consequence, no rights or compensatory payments chargeable to the Acquiring Company shall be allocated to such persons.

D. Allocation of benefits to managing directors / managers, auditors

In connection with the merger, no benefits / special advantage shall be allocated to managing directors and managers of the Companies, auditors of the Companies or to any other persons involved in this merger.

E. Composition of the board of managing directors

It is intended that the composition of the board of managing directors of the Acquiring Company shall not be changed after the merger and shall continue to consist of:

- Frank's international Americas B.V., with registered office in The Netherlands, Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam.

F. Accounting for the financial data of the Absorbed Company

The financial data and the operations of the Absorbed Company shall respectively be accounted for in the annual accounts of, and be treated as having been carried out on behalf of, the Acquiring Company as from January 1, 2009.

G. Measures relating to the devolution of the shareholding of the Absorbed Company

As a result of the merger the shares in the share capital of the Absorbed Company shall be cancelled by operation of law. No shares in the capital of the Acquiring Company shall be redeemed or issued.

Consequently, there is no exchange ratio between the shares in the capital of the Absorbed Company that will be cancelled and the shares in the capital of the Acquiring Company to be issued.

H. Continuation of the activities of the Companies

It is intended that the activities of the Companies shall be continued by the Acquiring Company.

I. Approval to the merger

The resolution of the general meeting of shareholders of the Acquiring Company to merge and, in accordance with article 279 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the resolution of the board of managers of the Absorbed Company to merge are not subject to any approval.

J. Effect of the merger on the amount of goodwill and the distributable reserves

The merger will not have any influence on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company, since the Absorbed Company is already accounted for in the books of the Acquiring Company by using the net asset value method.

K. Probable effects on employment

The Companies have no employees; therefore the merger will not have any effects on the employment.

L. Employee participation

Since neither of the Companies has any employees, there will not be any procedure in place, in relation to the adoption, as meant in article 2:333k of the Netherlands Civil Code of arrangements for employee participation in the Acquiring Company.

M. Valuation of the assets and liabilities

The Acquiring Company shall account for the assets and liabilities to be transferred from the Absorbed Company as a consequence of the merger, in accordance with the book values as shown in the balance sheet of December 31, 2008 of the Absorbed Company.

N. Balance date

The interim statement of the assets and liabilities of the Absorbed Company as per December 31, 2008, has been used for determining the merger conditions.

O. Compensatory payments

The Absorbed Company has no other shareholders than the Acquiring Company, therefore article 2:333h of the Netherlands Civil Code and article 261 (2) b) of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended concerning compensatory payments shall not be applicable.

Procedure

1. Explanatory note. The board of managing directors of the Acquiring Company shall draw up a written explanatory note, in which the reasons for the merger shall be explained, indicating the expected consequences for the activities and an explanation from a legal, economic and social perspective.

2. Deposit at the offices of the trade registers. At the office of the trade register at Amsterdam the following documents shall be deposited:

- this merger proposal including appendix;
- the three most recent adopted annual accounts of the Absorbed Company with regard to the financial years 2006, 2007 and 2008 together with the respective auditors statements, if applicable;
- the annual reports of the Absorbed Company with regard to three most recent adopted annual accounts;
- an interim statement of the assets and liabilities of the Acquiring Company / the Companies, as per May 28, 2009.

At the office of the Luxembourg Register of Commerce and Companies, this merger proposal including appendix shall be deposited.

3. Deposit at the offices of the Companies. Simultaneously with the deposits referred to above under 2., the documents referred to under 2. shall be deposited at the offices of the Companies along with the annual accounts and annual reports which are not required to be available for public inspection, and the explanatory note referred to under 1.

These documents will be available for inspection, in favor of shareholders and persons who have special rights chargeable to the relevant Company, until the moment of the merger and at the registered office of the Acquiring Company until six months after the merger.

4. Announcements of the deposits. The Companies shall announce the planned merger in the official gazettes in the Netherlands and Luxembourg, being the Staatscourant and the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, respectively, including:

- a. their legal form, name and corporate seat / registered office;
- b. specification of and the registration numbers at the relevant register; and
- c. the rules, if any, according to which the rights of creditors can be exercised.

5. Advice of works council, co-determination council or trade union. No written advice or observations of any works council or co-determination council related to any of the Companies, or any association of employees, which counts employees of any of the Companies or of its subsidiary under its members, have been submitted to any of the Companies. If such documents shall be received, the relevant Company shall immediately deposit those at its office, where they shall be deposited in the manner as described under 3.

6. Approval of the board of supervisory directors. The Companies do not have a board of supervisory directors, so that the requirements of approval and co-signing do not apply.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. tous les membres du conseil d'administration, et qui constituent en tant que tel le conseil d'administration de Frank's Latin America B.V., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, avec le numéro du Ministère de la justice B.V. 1545760, ayant son siège social à Amsterdam, à Mastenmakersweg 1, 1786 PB Den Helder, the Netherlands, inscrite au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 37151293 (la Société Absorbante);

2. tous les membres du conseil de gérance et qui constituent en tant que tel le conseil de gérance de Frank's Mexico Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.503 (la Société Absorbée).

La Société Absorbante et la Société Absorbée conjointement dénommées les Sociétés.

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée auxquels il est conjointement fait référence en tant que les Conseils.

Représentés par Sylwia Zdon, private employee, residing professionally in Luxembourg,

en vertu de deux procurations données respectivement le 8 juin 2009 et 28 mai 2009. Une copie desdites procurations resteront annexées au présent projet de scission.

CONSIDERANT:

1. Les Conseils souhaitent proposer une fusion transfrontalière, par laquelle la Société Absorbante acquiert, après la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, tout l'actif et le passif de la Société Absorbée à titre universel.

2. La fusion entre les Sociétés s'effectuera conformément aux dispositions relatives à la fusion sous les lois des Pays-Bas (plus précisément le Titre 2.7.3 A du Code Civil néerlandais) et les lois du Luxembourg (plus précisément les Section XIV, sous-sections I et III de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée).

3. Les exemptions exposées à l'article 2:333 du Code Civil néerlandais ("simplified procedure") et à la sous-section III de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, modifiée ("absorption d'une société par une autre possédant 90% ou plus des actions ou parts de la première") s'appliquent au projet de fusion, dès lors que la Société Absorbante est détentrice de toutes les parts émises dans le capital social de la Société Absorbée.

4. Toutes les deux cent cinquante (250) parts dans le capital de la Société Absorbée ont une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, ont été entièrement souscrites et ne sont grevées d'aucun usufruit ou nantissement.

5. Aucune des Sociétés n'a été dissoute, n'a été déclarée en faillite, ou n'a bénéficié d'un sursis de paiement.

6. L'exercice social de chacune des Sociétés correspond à l'année calendaire.

7. Aucune des Sociétés n'a d'employés.

LES SOCIÉTÉS FONT PAR LA PRÉSENTE LE PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE SUIVANT AU SENS DE L'ARTICLE 2:309 DU CODE CIVIL NÉERLANDAIS ET DE L'ARTICLE 261 DE LA LOI DU 10 AOÛT 1915 SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES, TELLE QUE MODIFIÉE:

A. Dénomination. Forme juridique. Siège social

La Société Absorbante est dénommée Frank's Latin America B.V., sa forme juridique est une société à responsabilité limitée, et son siège social est à Amsterdam.

La Société absorbée est dénommée Frank's Mexico Holding S.à.r.l., sa forme juridique est une société à responsabilité limitée, et son siège social est à Luxembourg.

B. Statuts de la Société Absorbante

La Société Absorbante a été constituée et ses statuts ont été enregistrés en vertu d'un acte dressé par-devant Tjien Hauw Liem, Esq., notaire à Amsterdam, le cinquième jour du mois de mai, de l'an deux mille neuf. L'acte de constitution contenant le texte complet des statuts dans leur version actuelle est annexé à la présente.

Après la fusion les statuts de la Société Absorbante resteront inchangés.

C. Droits et paiements compensatoires à la charge de la Société Absorbante

Aucun droit spécial imputable à la Société Absorbante, tel que le droit aux distributions de profit ou à la souscription de parts sociales n'a été accordé à des personnes autres que l'associé de la Société Absorbée. En conséquence, aucun droit ou paiement compensatoire imputable à la Société Absorbante ne sera attribué à ces personnes.

D. Attribution de bénéfices aux administrateurs / gérants, commissaires

Dans le cadre de la fusion, aucun bénéfice / avantage spécial ne sera attribué aux administrateurs et aux gérants des Sociétés, commissaires des Sociétés ou à toute autre personne impliquée dans cette fusion.

E. Composition du conseil d'administration

Il est entendu que la composition du conseil d'administration de la Société Absorbante ne changera pas après la fusion et continuera d'être composé de:

- Frank's international Americas B.V., avec siège social aux Pays-Bas, Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam.

F. Comptabilité de données financières de la Société Absorbée

Les données financières et les opérations de la Société Absorbée seront respectivement comptabilisées dans les comptes annuels de, et seront traitées comme si elles avaient été passées au nom de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2009.

G. Mesures liées à la dévolution de l'actionnariat de la Société Absorbée

Il résulte de la fusion que les parts sociales du capital de la Société Absorbée seront annulées par effet de la loi. Aucune part dans le capital de la Société Absorbée ne sera remboursée ou émise.

En conséquence, il n'y a pas de ratio d'échange entre les parts sociales dans le capital de la Société Absorbée qui seront annulées et les actions dans le capital de la Société Absorbante qui seront émises.

H. Continuation des activités des Sociétés

Il est entendu que les activités des Sociétés seront continuées par la Société Absorbante.

I. Approbation de la fusion

La résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante de fusionner et, en accord avec l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la résolution du conseil de gérance de la Société Absorbée de fusionner ne sont sujettes à aucune approbation.

J. Effet de la fusion sur le montant du fond de commerce et des réserves distribuables

La fusion n'aura aucune influence sur le fond de commerce et les réserves distribuables de la Société Absorbante dès lors que la Société Absorbée est déjà comptabilisée dans les comptes de la Société Absorbante en utilisant la méthode de la valeur de l'actif net.

K. Effets probables sur l'emploi

Les Sociétés n'ont pas d'employés, dès lors la fusion n'aura aucun effet sur l'emploi.

L. Participation des employés

Dès lors qu'aucune des Sociétés n'a d'employés aucune procédure liée à l'adoption, au sens de l'article 2:333k du Code Civil néerlandais, d'accord relatif à la participation des employés dans la Société Absorbante ne sera mise en place.

M. Valorisation de l'actif et du passif

La Société Absorbante comptabilisera l'actif et le passif de la Société Absorbée à transférer consécutivement à la fusion, en accord avec les valeurs comptables telles qu'elles résultent du bilan du 31 décembre 2008 de la Société Absorbée.

N. Date du bilan

Le bilan intérimaire de la Société Absorbée en date du 31 décembre 2008, a été utilisé pour déterminer les conditions de la fusion.

O. Paiements compensatoires

La Société Absorbée n'a pas d'autres associés que la Société Absorbante, dès lors l'article 2:333h du Code Civil néerlandais et l'article 261 (2) b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif aux paiements compensatoires ne sera pas applicable.

Procédure

1. Note explicative. Le conseil d'administration de la Société Absorbante devra rédiger une note explicative écrite, dans laquelle les raisons de la fusion seront expliquées, en indiquant les conséquences attendues en termes d'activité et une explication d'un point de vue juridique, économique et social.

2. Dépôts aux bureaux du registre du commerce. Au bureau du registre du commerce à Amsterdam, les documents suivants seront déposés:

- le présent projet de fusion incluant l'annexe;
- les trois plus récents comptes annuels adoptés de la Société Absorbée relatifs aux exercices financiers 2006, 2007 et 2008 de même que leurs rapports d'audit respectifs, le cas échéant;
- les rapports annuels de la Société Absorbée relatifs aux trois plus récents comptes annuels adoptés;
- un bilan intérimaire sur l'actif et le passif de la Société Absorbante / des Sociétés, en date du 28 mai 2009.

Au bureau du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le présent projet de fusion incluant l'annexe sera déposé.

3. Dépôt aux sièges des Sociétés. Simultanément aux dépôts auxquels il est fait référence ci-dessus au point 2, les documents référencés au point 2 seront déposés aux sièges des Sociétés avec les comptes annuels et les rapports annuels qui n'ont pas à être mis à disposition du public pour inspection, et la note explicative dont il est fait référence au point 1.

Ces documents seront mis à disposition, pour inspection par les associés et les personnes qui ont des droits spéciaux imputables à l'une ou l'autre des Sociétés, jusqu'au moment de la fusion et au siège social de la Société Absorbante jusque six mois après la fusion.

4. Annonce des dépôts. Les Sociétés annonceront la fusion en projet dans les journaux officiels aux Pays-Bas et au Luxembourg, qui sont respectivement le Staatscourant et le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et notamment:

- a. leur forme juridique, dénomination et siège social;
- b. spécification et numéro de registre au registre approprié, et
- c. le cas échéant, les règles en vertu desquelles les droits des créanciers peuvent être exercés.

5. Conseils du comité d'entreprise, du comité de cogestion ou du syndicat. Aucun conseil écrit ni observation du comité d'entreprise ou du comité de cogestion apparenté à l'une des Sociétés ou d'association d'employés, qui compte parmi ses membres des employés de l'une ou l'autre des Sociétés ou de ses filiales, n'a été soumis à aucune des Sociétés. Si de tels documents étaient reçus, l'une ou l'autre des Sociétés les déposerait immédiatement à son siège où, ils seront déposés selon les formes décrites au point 3.

6. Approbation des conseils de surveillance. Les Sociétés n'ont pas de conseil de surveillance, de telle sorte que l'obligation d'approbation et de co-signature ne s'applique pas.

Dont Acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus mentionnés, le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: S. ZDON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23067. Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072564/211/279.

(090089140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Schreinerei BSW Bormann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 144.359.

Im Jahre zweitausend neun, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft deutschen Rechts BLEIALFER SCHREINERWERKSTÄTTEN MICHELS GMBH, hiernach abgekürzt BSW MICHELS GmbH, mit Sitz in D-54608 Bleialf, Alter Bahnhof, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herr Matthias MICHELS, Schreinermeister, geboren am 30. September 1951 in Bleialf (D), wohnhaft in D-54608 Bleialf, Auwerstrasse 30,

hier vertreten durch Herrn Frank BORMANN, nachgenannt, gemäss Vollmacht unter Privatschrift vom 13. Mai 2009, welche nach „ne varietur“, Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar dieser Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden;

2) Herr Frank BORMANN, Schreinermeister, geboren in Neuerburg (D) am 21. Oktober 1970, wohnhaft in D-54689 Dasburg, Waldstrasse 13,

alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SCHREINEREI BSW BORMANN S.à r.l." mit Sitz zu L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, (matr: 2008 2453 831)

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 373 vom 19. Februar 2009, im Handelsregister eingetragen unter der Nummer B 144.359,

welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung konstituiert haben und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Ettelbrück nach Diekirch zu verlegen.

Demgemäss wird Artikel 3 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Zweiter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand and Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. BORMANN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2009. DIE/2009/5021. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Ettelbrück, den 5. Juni 2009.
FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT
Pierre PROBST
Der Notar

Référence de publication: 2009070469/4917/47.

(090083236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.711.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 28 avril 2009 de la société IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission des Gérants suivants:

Ari DANIELSSON

Marc LEFEBVRE

Ole HARTMANN CHRISTENSEN

3. Le siège de la société est transféré du 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 28 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009070576/23.

(090083261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Unocer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.706.

Extract of the resolution of the liquidator of Unocer S.A. as at May 18th, 2009

The registered office of UNOCER S.A. is transferred from 23 avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg to 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

Certified true copy,

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait de la résolution du liquidateur de la société UNOCER S.A. au 18 mai 2009

Le siège social de la société UNOCER S.A. est transféré du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le 18 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour UNOCER S.A. (en liquidation)

SGG S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009070561/21.

(090082478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Quebecor World Insurance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 97.913.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009071314/231/14.

(090083924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Taylor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Taylor Holding S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071316/219/14.

(090083976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Atilia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Atilia Holding S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.464.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mai 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071318/219/14.

(090083973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Store Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 94.789.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juin 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009071308/202/12.

(090083872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 avril 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071320/219/13.

(090083969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.264.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071319/219/13.

(090083971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

ATAG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.690.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071321/219/13.

(090083967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Weinberg Real Estate Partners #1 SCA

Représentée par Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2009070619/15.

(090082430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

MLAM 4 propriétés SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 25 mai 2009:

1. Election de nouveau gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009:

- M. Germain Senlis né le 19 juillet 1980 à Lille, France, demeurant professionnellement au 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 4 propriétés SARL

Signature

Référence de publication: 2009070623/15.

(090082798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Vimark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.560.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009071327/206/13.

(090083991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071325/219/13.

(090083956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

AV Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.865.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071324/219/13.

(090083959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

O.O. Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.222.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009071328/206/13.

(090084028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

D-Lux Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 133.798.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009071329/206/13.

(090084040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Kipling Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.339.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2009071322/219/13.

(090083965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

MLAM 2 properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.845.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 25 mai 2009:

1. Election de nouveau gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009:

- M. Germain Senlis né le 19 juillet 1980 à Lille, France, demeurant professionnellement au 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 2 properties SARL
Signature

Référence de publication: 2009070694/15.

(090082503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

East West Tiles S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST WEST TILES S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009071098/12.

(090083321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.P.O. INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071099/12.

(090083319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Grel-Com Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 125.061.

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Renzo GRELLONI de son mandat de gérant administratif de la société à compter du 04 mai 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/09.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009070598/15.

(090083058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.238.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

SJ (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009070614/15.

(090082426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

SMC Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.412.

—
Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 mai 2009

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la nomination de la société EVEROCK Sàrl avec siège social 29, Avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg et représentée par ses gérants Messieurs Eric GILSON et Christian TAMISIER, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 4 mai 2009 pour les exercices sociaux aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008. Son mandat cesse lors de cette assemblée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009070597/17.

(090083115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

M Immobilier, Société Anonyme.Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.
R.C.S. Luxembourg B 82.453.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Lucien EMRINGER, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue du Soleil, L-7336 STEINSEL, Président
- Monsieur Pierre HIPPERT, pharmacien, demeurant 23, Grand-Rue, L-1616 Luxembourg;

La société sera valablement engagée par la signature de - deux administrateurs, pour des montants illimités - d'une personne, soit le directeur général, pour des montants ne dépassant pas EUR 12.395,-.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009070703/17.

(090083263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.855.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Ramsay Abdallah EL KHOURY, demeurant professionnellement Rue Al-Arz, Saifi Beyrouth 1107 2070, Liban administrateur-délégué, Président;
- Madame Doris EL KHOURY, demeurant professionnellement, Rue Al-Arz, Saifi Beyrouth 1107 2070, Liban;
- Madame Youmna EL KHOURY, demeurant à la Villa Khoury, Yarzé, Liban.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009070593/20.

(090082962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

SE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 8, rue Joseph Tockert.
R.C.S. Luxembourg B 117.010.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 30 avril 2009:

Les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse 8, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg. Ce transfert prendra effet à partir du 1^{er} mai 2009.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009070577/13.

(090083314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Utopia Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.883.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009 que

a) Est nommé administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Nico Simon, Président et Administrateur Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Nico Simon

Administrateur Délégué / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009070626/15.

(090082796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Mayfair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Mayfair Holdings S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.219.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009071323/219/14.

(090083961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pesa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 25.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PESA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071096/12.

(090083324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Bestime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.056.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of May.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company BESTIME S.A., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 120.056 (2006 2225 204),

incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, on September 13th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2153 of November 17th, 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on March 19th, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1041 of April 26th, 2008;

- by deed of the undersigned notary on September 25th, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2498 of October 13th, 2008.

The meeting is chaired by Mr Laurent THEISEN, private employee, residing in Osweiler.

The chairman appointed as secretary Mr Alain ARMANO, private employee, residing in Beaufort.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire corporate capital of the Corporation, presently fixed at twenty-six million, seven hundred and sixty-four thousand, one hundred Euro (EUR 26,764,100.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion and subsequent renaming of thirty-one thousand, six hundred (31,600) Class C Shares, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) as thirty-one thousand, six hundred (31,600) Class D Shares of the Corporation, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), as follows:

- twenty-two thousand, five hundred and nine (22,509) Class C Shares owned by Fidelis Alternative Strategies L.L.P., having its registered office at 42-44 Portman Road, Reading, Berkshire, RG30 1EA, United Kingdom, registered with the Companies House under UK-OC309507, are converted and subsequently renamed as twenty-two thousand, five hundred and nine (22,509) Class D Shares so that it will ultimately be the owner of thirty-three thousand and fifty-two (33,052) Class C Shares and twenty-eight thousand, two hundred and seven (28,207) Class D Shares;

- two thousand, six hundred and fifty-two (2,652) Class C Shares owned by Redilco Real Estate S.P.A., having its registered office at Piazza Diaz, 6, Milano (MI) 20122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano number under IT-13424530155, are converted and subsequently renamed as two thousand, six hundred and fifty-two (2,652) Class D Shares so that it will ultimately be the owner of three thousand, eight hundred and ninety-three (3,893) Class C Shares and three thousand, three hundred and twenty-three (3,323) Class D Shares;

- seven hundred and fifty-eight (758) Class C Shares owned by Finmarlux Holding S.P.A., having its registered office at Via Giannone, 9, Milano (MI) 20154, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano under IT-03263090965, are converted and subsequently renamed as seven hundred and fifty-eight (758) Class D Shares so that it will ultimately be the owner of one thousand, one hundred and twelve (1,112) Class C Shares and nine hundred and fifty (950) Class D Shares;

- one thousand, five hundred and fifteen (1,515) Class C Shares owned by Costruzioni Guatterini S.P.A., having its registered office at Via G. D'Alzano, 5, Bergamo (BG) 24122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Bergamo under IT-01617490162, are converted and subsequently renamed as one thousand, five hundred and fifteen (1,515) Class D Shares so that it will ultimately be the owner of two thousand, two hundred and twenty-five (2,225) Class C Shares and one thousand, eight hundred and ninety-nine (1,899) Class D Shares;

- three thousand and thirty (3,030) Class C Shares owned by Mrs Ornella Randi-Federspiel, retired, born in Torino, Italy, on October 10th, 1937, having her address at Strada Val Salice, 227/7/F, Torino (TO) 10132, Italy, are converted and subsequently renamed as three thousand and thirty (3,030) Class D Shares so that she will ultimately be the owner of four thousand, four hundred and fifty (4,450) Class C Shares and three thousand, seven hundred and ninety-seven (3,797) Class D Shares; and

- one thousand, one hundred and thirty-six (1,136) Class C Shares owned by Mr Orazio Mascheroni, businessman, born in Como 22100, Italy, on June 18th, 1935, having his address at Via Europa Unita, 7, Montorfano (CO) 22030, Italy, are converted and subsequently renamed as one thousand, one hundred and thirty-six (1,136) Class D Shares so that he will ultimately be the owner of one thousand, six hundred and sixty-eight (1,668) Class C Shares and one thousand, four hundred and twenty-four (1,424) Class D Shares.

The corporate capital shall be subsequently represented by:

- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- twenty-six thousand, three hundred and thirty-one (26,331) Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- thirty-five thousand (35,000) Class B Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- forty-six thousand, four hundred (46,400) Class C Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- thirty-nine thousand, six hundred (39,600) Class D Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- five thousand (5,000) Class E Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- five thousand (5,000) Class F Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- ten thousand (10,000) Class G Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each; and
- fifty thousand (50,000) Class H Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

2. Decrease of the corporate capital of the Corporation from its current amount of twenty-six million, seven hundred and sixty-four thousand, one hundred Euro (EUR 26,764,100.-) to the amount of fifteen million, eight hundred and four thousand, one hundred Euro (EUR 15,804,100.-) by:

- reimbursement in cash to the Class D Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the thirty-nine thousand, six hundred (39,600) Class D Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies;
- reimbursement in cash to the Class E Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the five thousand (5,000) Class E Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies;
- reimbursement in cash to the Class F Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the five thousand (5,000) Class F Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies;
- reimbursement in cash to the Class G Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the ten thousand (10,000) Class G Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies; and
- reimbursement in cash to the Class H Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the fifty thousand (50,000) Class H Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies.

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Corporation that will henceforth have the following wording:

" Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at fifteen million, eight hundred and four thousand, one hundred Euro (EUR 15,804,100.-), divided into:

- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) "Ordinary Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-six thousand, three hundred and thirty-one (26,331) "Class A Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-five thousand (35,000) "Class B Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty-six thousand, four hundred (46,400) "Class C Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this article 6, wherever appearing in the articles, shall have the meanings set forth below:

- "Ordinary Shares" means ordinary shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.
- "Class A Shares" means class A shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.
- "Class B Shares" means class B shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.

- "Class C Shares" means class C shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.

- "Class A Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class A Shares".

- "Class B Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class B Shares".

- "Class C Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class C Shares".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

4.- Amendment of article 8 of the articles of association of the Corporation that will henceforth have the following wording:

" **Art. 8. Shares, Transfer and Repurchase of shares.** Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles.

The shares are indivisible towards the Corporation. Therefore, co-owners of shares must be represented towards the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in accordance with the Law.

The shares can be transferred in accordance with the Law. The transfer of shares must be evidenced accordingly in the shareholders' register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of shareholders.

The rights and conditions attached to the shares are as follows:

The holders of the Class C Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.8 % of the nominal capital with respect to such holders' Class C Shares.

The holders of the Class B Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.9 % of the nominal capital with respect to such holders' Class B Shares.

After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Corporation, if any, shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata their Class A Shares.

Should the Class C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B Shares.

Should the Class B and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any."

5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to convert and subsequently rename thirty-one thousand, six hundred (31,600) Class C Shares of the Corporation, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), as thirty-one thousand, six hundred (31,600) Class D Shares of the Corporation, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), as follows:

- twenty-two thousand, five hundred and nine (22,509) Class C Shares owned by Fidelis Alternative Strategies L.L.P., having its registered office at 42-44 Portman Road, Reading, Berkshire, RG30 1EA, United Kingdom, registered with the Companies House under UK-OC309507, are converted and subsequently renamed as twenty-two thousand, five hundred and nine (22,509) Class D Shares so that it will ultimately be the owner of thirty-three thousand and fifty-two (33,052) Class C Shares and twenty-eight thousand, two hundred and seven (28,207) Class D Shares;

- two thousand, six hundred and fifty-two (2,652) Class C Shares owned by Redilco Real Estate S.P.A., having its registered office at Piazza Diaz, 6, Milano (MI) 20122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano number under IT-13424530155, are converted and subsequently renamed as two thousand, six hundred and fifty-two (2,652) Class D Shares so that it will ultimately be the owner of three thousand, eight hundred and ninety-three (3,893) Class C Shares and three thousand, three hundred and twenty-three (3,323) Class D Shares;

- seven hundred and fifty-eight (758) Class C Shares owned by Finmarlux Holding S.P.A., having its registered office at Via Giannone, 9, Milano (MI) 20154, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano under IT-03263090965, are converted and subsequently renamed as seven hundred and fifty-eight (758) Class D Shares so that it will ultimately be the owner of one thousand, one hundred and twelve (1,112) Class C Shares and nine hundred and fifty (950) Class D Shares;

- one thousand, five hundred and fifteen (1,515) Class C Shares owned by Costrazioni Guatterini S.P.A., having its registered office at Via G. D'Alzano, 5, Bergamo (BG) 24122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Bergamo under IT-01617490162, are converted and subsequently renamed as one thousand, five hundred and fifteen (1,515) Class

D Shares so that it will ultimately be the owner of two thousand, two hundred and twenty-five (2,225) Class C Shares and one thousand, eight hundred and ninety-nine (1,899) Class D Shares;

- three thousand and thirty (3,030) Class C Shares owned by Mrs Ornella Randi-Federspiel, retired, born in Torino, Italy, on October 10th, 1937, having her address at Strada Val Salice, 227/7/F, Torino (TO) 10132, Italy, are converted and subsequently renamed as three thousand and thirty (3,030) Class D Shares so that she will ultimately be the owner of four thousand, four hundred and fifty (4,450) Class C Shares and three thousand, seven hundred and ninety-seven (3,797) Class D Shares; and

- one thousand, one hundred and thirty-six (1,136) Class C Shares owned by Mr Orazio Mascheroni, businessman, born in Como 22100, Italy, on June 18th, 1935, having his address at Via Europa Unita, 7, Montorfano (CO) 22030, Italy, are converted and subsequently renamed as one thousand, one hundred and thirty-six (1,136) Class D Shares so that he will ultimately be the owner of one thousand, six hundred and sixty-eight (1,668) Class C Shares and one thousand, four hundred and twenty-four (1,424) Class D Shares.

The corporate capital shall be subsequently represented by:

- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- twenty-six thousand, three hundred and thirty-one (26,331) Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- thirty-five thousand (35,000) Class B Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- forty-six thousand, four hundred (46,400) Class C Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- thirty-nine thousand, six hundred (39,600) Class D Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- five thousand (5,000) Class E Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- five thousand (5,000) Class F Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- ten thousand (10,000) Class G Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each; and
- fifty thousand (50,000) Class H Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to decrease the corporate capital of the Corporation from its current amount of twenty-six million, seven hundred and sixty-four thousand, one hundred Euro (EUR 26,764,100.-) to the amount of fifteen million, eight hundred and four thousand, one hundred Euro (EUR 15,804,100.-) by:

- reimbursement in cash to the Class D Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the thirty-nine thousand, six hundred (39,600) Class D Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies;
- reimbursement in cash to the Class E Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the five thousand (5,000) Class E Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies;
- reimbursement in cash to the Class F Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the five thousand (5,000) Class F Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies;
- reimbursement in cash to the Class G Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the ten thousand (10,000) Class G Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies; and
- reimbursement in cash to the Class H Shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and by the subsequent cancellation of all the fifty thousand (50,000) Class H Shares in respecting the provisions provided for by article 69-2 of the Law of the 10th August, 1915 on commercial companies.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of the shareholders resolved to amend article 6 of the articles of association of the Corporation to give it the following reading:

" Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at fifteen million, eight hundred and four thousand, one hundred Euro (EUR 15,804,100.-), divided into:

- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) "Ordinary Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twenty-six thousand, three hundred and thirty-one (26,331) "Class A Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;

- thirty-five thousand (35,000) "Class B Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;

- forty-six thousand, four hundred (46,400) "Class C Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this article 6, wherever appearing in the articles, shall have the meanings set forth below:

- "Ordinary Shares" means ordinary shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.

- "Class A Shares" means class A shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.

- "Class B Shares" means class B shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.

- "Class C Shares" means class C shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.

- "Class A Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class A Shares".

- "Class B Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class B Shares".

- "Class C Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class C Shares".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of the shareholders resolved to amend article 8 of the articles of association of the Corporation to give it the following reading:

" **Art. 8. Shares, Transfer and Repurchase of shares.** Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles.

The shares are indivisible towards the Corporation. Therefore, co-owners of shares must be represented towards the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in accordance with the Law.

The shares can be transferred in accordance with the Law. The transfer of shares must be evidenced accordingly in the shareholders' register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of shareholders.

The rights and conditions attached to the shares are as follows:

The holders of the Class C Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.8 % of the nominal capital with respect to such holders' Class C Shares.

The holders of the Class B Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.9 % of the nominal capital with respect to such holders' Class B Shares.

After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Corporation, if any, shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata their Class A Shares.

Should the Class C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B Shares.

Should the Class B and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BESTIME S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.056 (2006 2225 204),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2153 du 17 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 26 avril 2008.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2498 du 13 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent THEISEN, employé privé, demeurant à Osweiler.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain ARMANO, employé privé, demeurant à Beaufort.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à vingt-six millions, sept cent soixante-quatre mille cent euros (EUR 26.764.100,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion et redénomination subséquente de trente et un mille six cents (31.600) Actions de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en Actions de Classe D de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, comme suit:

- vingt-deux mille cinq cent neuf (22.509) Actions de Classe C détenues par Fidelis Alternative Stratégies L.L.P., ayant son siège social au 42-44 Portman Road, Reading (Berkshire) RG30 1EA, Royaume Uni, immatriculée au Registre du Commerce sous la référence UK-OC309507, sont converties et renommées en vingt-deux mille cinq cent neuf (22.509) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trente-trois mille cinquante-deux (33.052) Actions de Classe C et de vingt-huit mille deux cent sept (28.207) Actions de Classe D;

- deux mille six cent cinquante-deux (2.652) Actions de Classe C détenues par Redilco Real Estate S.P.A., ayant son siège social à Piazza Diaz, 6, Milan (MI) 20122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT-13424530155, sont converties et renommées en deux mille six cent cinquante-deux (2.652) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trois mille huit cent quatre-vingt-treize (3.893) Actions de Classe C et de trois mille trois cent vingt-trois (3.323) Actions de Classe D;

- sept cent cinquante-huit (758) Actions de Classe C détenues par Finmarlux Holding S.P.A. ayant son siège social à Via Giannone, 9, Milan (MI) 20154, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT-03263090965, sont converties et renommées en sept cent cinquante-huit (758) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de mille cent douze (1.112) Actions de Classe C et neuf cent quarante-neuf (949) Actions de Classe D;

- mille cinq cent quinze (1.515) Actions de Classe C détenues par Costruzioni Guatterini S.P.A. ayant son siège social au 5, Via G. D'Alzano, Bergame (BG) 24122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Bergame sous la référence IT-01617490162, sont converties et renommées en mille cinq cent quinze (1.515) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de deux mille deux cent vingt-cinq (2.225) Actions de Classe C et de mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1.899) Actions de Classe D;

- trois mille trente (3.030) Actions de Classe C détenues par Madame Ornella Randi-Federspiel, retraitée, née le 10 octobre 1937 à Turin, Italie, ayant son domicile à 227/7/F, Strada val Salice, Turin (TO) 10132, Italie, sont converties et renommées en trois mille trente (3.030) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de quatre mille quatre cent cinquante (4.450) Actions de Classe C et de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (3.797) Actions de Classe D; et

- mille cent trente-six (1.136) Actions de Classe C détenues par Monsieur Orazio Mascheroni, homme d'affaires, né le 18 juin 1935, à Côme, Italie, ayant son domicile au 7, Via Europa Unita, Montorfano (CO) 22030, Italie, sont converties et renommées en mille cent trente-six (1.136) Actions de Classe D afin que ce dernier devienne le détenteur ultime de mille six cent soixante-huit (1.668) Actions de Classe C et de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) Actions de Classe D.

Le capital social sera désormais représenté par:

- cinquante mille trois cent dix (50.310) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- vingt-six mille trois cent trente et un (26.331) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- quarante-six mille quatre cents (46.400) Actions de Classe C ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- trente-neuf mille six cents (39.600) Actions de Classe D ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- cinq mille (5.000) Actions de Classe E ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- cinq mille (5.000) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- dix mille (10.000) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune; et
- cinquante mille (50.000) Actions de Classe H ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-six millions sept cent soixante-quatre mille cent euros (EUR 26.764.100,-) au montant de quinze millions huit cent quatre mille cent euros (EUR 15.804.100,-), par:

- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe D proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des trente-neuf mille six cent (39.600) Actions de Classe D, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe E proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinq mille (5.000) Actions de Classe E, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe F proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinq mille (5.000) Actions de Classe F, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe G proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des dix mille (10.000) actions de Classe G, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; et
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe H proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinquante mille (50.000) Actions de Classe H, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à quinze million huit cent quatre mille cent euros (EUR 15.804.100,-), divisé en:

- cinquante mille, trois cent dix (50.310) "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt-six mille trois cent trente et un (26.331) "Actions de Classe A" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trente-cinq mille (35.000) "Actions de Classe B" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- quarante-six mille quatre cents (46.400) "Actions de Classe C" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- "Actions Ordinaires" signifie les actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- "Actions de Classe A" signifie les actions de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- "Actions de Classe B" signifie les actions de Classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- "Actions de Classe C" signifie les actions de Classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- "Actionnaire de Classe A" signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des "Actions de Classe A".
- "Actionnaire de Classe B" signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des "Actions de Classe B".
- "Actionnaire de Classe C" signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des "Actions de Classe C".

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour financer le rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. Actions, Transfert et Rachat d'actions.** La propriété d'une action emporte acceptation implicite des statuts.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Les actions peuvent être transférées dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Chaque action confère à son détenteur un droit égal à celui des autres détenteurs d'actions de la même classe dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des actionnaires.

Les droits et conditions attachés aux actions sont déterminés comme suit:

Chaque détenteur d'Actions de Classe C se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0,8% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe C.

Chaque détenteur d'Actions de Classe B se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0,9% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe B.

Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux détenteurs d'Actions de Classe A au pro rata de leurs Actions de Classe A.

Si les Actions de Classe C ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions de Classe B."

Si les Actions des Classes B et C ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a."

5. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir et de renommer subséquemment trente et un mille six cents (31.600) Actions de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en trente et un mille six cents (31.600) Actions de Classe D de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, comme suit:

- vingt-deux mille cinq cent neuf (22.509) Actions de Classe C détenues par Fidelis Alternative Stratégies L.L.P., ayant son siège social au 42-44 Portman Road, Reading (Berkshire) RG30 1EA, Royaume Uni, immatriculée au Registre du Commerce sous la référence UK-OC309507, sont converties et renommées en vingt-deux mille cinq cent neuf (22.509) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trente-trois mille cinquante-deux (33.052) Actions de Classe C et de vingt-huit mille deux cent sept (28.207) Actions de Classe D;

- deux mille six cent cinquante-deux (2.652) Actions de Classe C détenues par Redilco Real Estate S.P.A., ayant son siège social à Piazza Diaz, 6, Milan (MI) 20122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence LT-13424530155, sont converties et renommées en deux mille six cent cinquante-deux (2.652) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trois mille huit cent quatre-vingt-treize (3.893) Actions de Classe C et de trois mille trois cent vingt-trois (3.323) Actions de Classe D;

- sept cent cinquante-huit (758) Actions de Classe C détenues par Finmarlux Holding S.P.A. ayant son siège social à Via Giannone, 9, Milan (MI) 20154, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT-03263090965, sont converties et renommées en sept cent cinquante-huit (758) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de mille cent douze (1.112) Actions de Classe C et neuf cent quarante-neuf (949) Actions de Classe D;

- mille cinq cent quinze (1.515) Actions de Classe C détenues par Costruzioni Guatterini S.P.A. ayant son siège social au 5, Via G. D'Alzano, Bergame (BG) 24122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Bergame sous la référence IT-01617490162, sont converties et renommées en mille cinq cent quinze (1.515) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de deux mille deux cent vingt-cinq (2.225) Actions de Classe C et de mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1.899) Actions de Classe D;

- trois mille trente (3.030) Actions de Classe C détenues par Madame Ornella Randi-Federspiel, retraitée, née le 10 octobre 1937 à Turin, Italie, ayant son domicile à 227/7/F, Strada val Salice, Turin (TO) 10132, Italie, sont converties et renommées en trois mille trente (3.030) Actions de Classe D afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de quatre mille quatre cent cinquante (4.450) Actions de Classe C et de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (3.797) Actions de Classe D; et

- mille cent trente-six (1.136) Actions de Classe C détenues par Monsieur Orazio Mascheroni, homme d'affaires, né le 18 juin 1935, à Côme, Italie, ayant son domicile au 7, Via Europa Unita, Montorfano (CO) 22030, Italie, sont converties et renommées en mille cent trente-six (1.136) Actions de Classe D afin que ce dernier devienne le détenteur ultime de

mille six cent soixante-huit (1.668) Actions de Classe C et de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) Actions de Classe D.

Le capital social sera désormais représenté par:

- cinquante mille trois cent dix (50.310) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- vingt-six mille trois cent trente et un (26.331) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- quarante-six mille quatre cents (46.400) Actions de Classe C ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- trente-neuf mille six cents (39.600) Actions de Classe D ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- cinq mille (5.000) Actions de Classe E ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- cinq mille (5.000) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- dix mille (10.000) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune; et
- cinquante mille (50.000) Actions de Classe H ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-six millions sept cent soixante-quatre mille cent euros (EUR 26.764.100,-) au montant de quinze millions huit cent quatre mille cent euros (EUR 15.804.100,-), par:

- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe D proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des trente-neuf mille six cent (39.600) Actions de Classe D, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe E proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinq mille (5.000) Actions de Classe E, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe F proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinq mille (5.000) Actions de Classe F, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe G proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des dix mille (10.000) Actions de Classe G, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; et
- remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe H proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinquante mille (50.000) Actions de Classe H, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à quinze million huit cent quatre mille cent euros (EUR 15.804.100,-), divisé en:

- cinquante mille, trois cent dix (50.310) "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt-six mille trois cent trente et une (26.331) "Actions de Classe A" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trente-cinq mille (35.000) "Actions de Classe B" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- quarante-six mille quatre cents (46.400) "Actions de Classe C" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- "Actions Ordinaires" signifie les actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- "Actions de Classe A" signifie les actions de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- "Actions de Classe B" signifie les actions de Classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.

- "Actions de Classe C" signifie les actions de Classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.

- "Actionnaire de Classe A" signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des "Actions de Classe A".

- "Actionnaire de Classe B" signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des "Actions de Classe B".

- "Actionnaire de Classe C" signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des "Actions de Classe C".

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour financer le rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale a des actionnaires décidé de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. Actions, Transfert et Rachat d'actions.** La propriété d'une action emporte acceptation implicite des statuts.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Les actions peuvent être transférées dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Chaque action confère à son détenteur un droit égal à celui des autres détenteurs d'actions de la même classe dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des actionnaires.

Les droits et conditions attachés aux actions sont déterminés comme suit:

Chaque détenteur d'Actions de Classe C se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0,8% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe C.

Chaque détenteur d'Actions de Classe B se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0,9% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe B.

Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux détenteurs d'Actions de Classe A aupro rata de leurs Actions de Classe A.

Si les Actions de Classe C ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions de Classe B."

Si les Actions des Classes B et C ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Class A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, aux comparants prémentionnés connus par le notaire par leur nom, prénom, statut et domicile, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: L. THEISEN, A. ARMANO, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2009. Relation: ECH/2009/679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 juin 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009071085/201/555.

(090083849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Promoteless Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.527.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Company BALMAIN EAGLE INVEST S.à r.L, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 111.212,

hereby represented by Maître Delphine Danhoui, avocat à la Cour, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney under private seal and given in Luxembourg, on May 26th, 2009,

which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

1. the company Promoteless Invest S.à r.L, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.527 has been incorporated by a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on September 9th, 2005, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1479, on December 30th, 2005 (hereinafter the "Company");

2. the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed, on May 15th, 2008, published in official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1633 of July 3rd, 2008;

3. the corporate capital of the Company is set at EUR 30,8750.- (thirty thousand eight hundred seventy-five Euros) represented by 1,235 (one thousand two hundred thirty-five) corporate units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

4. the appearing party is the sole member of the Company;

5. the appearing party approves the closing accounts of the Company as at 28th May, 2009;

6. in its capacity as sole member of the Company, the appearing party has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as at 28th May 2009, and to put it into liquidation.

7. the appearing party being the sole member of the Company, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 28th May 2009 declares that all liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

8. the Company's activities have ceased;

9. the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

10. following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

11. the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

12. the Company's independent auditor is hereby granted full discharge with respect to its duties;

13. all the 1,235 (one thousand two hundred thirty five) corporate units are cancelled;

14. all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of 5 (five) years at the registered office.

15. the bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registrations;

The undersigned notary, who speaks and understand English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, -given name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with the notary the présent deed.

**Follows the french version of the deed:
Suit la version française de l'acte:**

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société BALMAIN EAGLE INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée, valablement constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2519 Luxembourg, 20, rue de la Poste et enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 111.212,

ici représentée par Maître Delphine Danhoui, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mai 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter que:

1. la société Promoteless Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.527, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 septembre 2005, publié à la gazette officielle, Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1479 du 30 décembre 2005 (ci-après la "Société");

2. les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, le 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1633 en date du 3 juillet 2008;

3. le capital de la Société s'élève à EUR 30.875,- (trente mille huit cent soixante-quinze Euros), représenté par 1.235 (mille deux cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

4. la partie comparante est l'associé unique de la société;

5. la partie comparante approuve les comptes de clôture de la Société au 28 mai 2009;

6. en sa qualité d'associé unique de la Société, la partie comparante a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société avec effet au 28 mai 2009 et de la mettre en liquidation;

7. la partie comparante étant l'associé unique de la Société, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de la Société au 28 mai 2009 déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société est réglé ou dûment provisionné;

8. l'activité de la Société a cessé;

9. l'associé unique de la Société est donc investi de tout l'actif de la société et qu'il s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;

10. suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

11. décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

12. décharge pleine et entière est accordée au réviseur d'entreprise de la Société;

13. il y a lieu de procéder à l'annulation des 1.235 (mille deux cent trente cinq) parts sociales émises;

14. tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de 5 (cinq) ans à Luxembourg, à l'ancien siège social.

15. le porteur d'une copie du présent acte est investi de tous les pouvoirs nécessaires au regard des publications légales et enregistrements.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DANHOUI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2009. Relation GRE/2009/2048. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009071067/231/109.

(090084035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Meursault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 60.901.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée "Gestion & Administration S.A." ayant son siège social Level 5, Development Bank of Samoa Bulding, Beach Road, Apia (Samoa), immatriculée auprès du Registrar of International and Foreign Companies Samoa, sous le numéro 29441,

ici représentée par Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel représentant, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "MEURSAULT S.A." ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 716 du 22 décembre 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 60.901.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.250.000,-), divisé en MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions de MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libéré.

Actuellement le capital social est l'équivalent en euros de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 30.986,69).

III.- Que la comparante dûment représentée en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de ladite société "MEURSAULT S.A."

IV.- Que la société dénommée "Gestion & Administration S.A." préqualifiée est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

V.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

VI.- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

VII.- Que l'actionnaire unique dûment représentée déclare s'engager à régler tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.

VIII.- Que l'actionnaire unique dûment représentée se trouve dont investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.

IX.- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

X.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat.

XI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

XII.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

XIII.- Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

XIV.- Tous les frais des présentes sont à la charge de l'actionnaire unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de l'actionnaire unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bourkel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2009. Relation: EAC/2009/5964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009071068/272/58.

(090084027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Fandel Bau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.393.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Jürgen FANDEL, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Im Leuchensang 65.

Welcher Kompotent, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „FANDEL BAU S.A.“

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Betrieb eines General- und Bauunternehmens, sowie alle sonstigen Geschäfte die damit in Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFHUNDERT EURO (€ 500,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN HUNDERT (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der Komparent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Zahl der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.

Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Jürgen FANDEL, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Im Leuchensang 65,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

- 2.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, HEINRICHS & PARTNER Treuhand GmbH, mit Sitz in D-54634 Bitburg, Bedaplatz 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich, unter der Nummer HRB 31307.

- 3.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

4.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. FANDEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2009. Relation: ECH/2009/669. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009070894/201/170.

(090083392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Regidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.270.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGIDOR HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071102/12.

(090083390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

La Ferme de l'Espoir, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 21, rue de Binsfeld.

R.C.S. Luxembourg F 7.976.

STATUTS

L'an Deux Mil Neuf, le 10 avril à 11.00 heures étaient réunis à Troisvierges en tant que membres fondateurs:

1. Tivine Tshitenda-Ntumba: présidente
2. Laurent Berton: trésorier
3. Vincent Beaujean: secrétaire

de nationalité belge, il a été constitué en date de ce jour une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et par les statuts qui suivent:

I- Dénomination, Siège, Durée et Définition du Statut de membre, Dénomination, siège et durée de l'association

II- Administration, Surveillance, Administration de l'association

III- L'assemblée générale

IV- Capital Social, Carte de Membre

V- Année Sociale

VI- Dissolution, Liquidation et Dispositions Générales

I - Dénomination, Siège, Durée, Objet et Définition du Statut de membres

Art. 1^{er}. L'association est dénommée LA FERME DE L'ESPOIR, A.s.b.l.

Son siège social est établi à Troisvierges. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration.

L'association est créée pour une durée illimitée.

Objet de l'association

Art. 2. La FERME DE L'ESPOIR, A.s.b.l. a pour objet:

1° d'accueillir des enfants et des adolescents défavorisés de la République Démocratique du Congo

2° d'aider les jeunes venant d'un milieu rurale victimes de malnutrition à mieux se nourrir et à acquérir une autonomie durable grâce à l'élevage en leur donnant les moyens nécessaire à la création d'une ferme (du matériel, des animaux) et une formation. La FERME DE L'ESPOIR procurera à ceux-ci une source durable d'alimentation qui pallie aux carences et améliore ainsi leur santé.

3° de les aider à acquérir également une source de revenus permettant l'accès à l'éducation, aux soins médicaux, à des conditions de vie plus décentes grâce aux produits fermiers générés par la Ferme.

4° de transmettre un savoir-faire à ces jeunes qui leur permettra d'exploiter et de développer durablement les ressources agricoles.

Art. 3. La Ferme de l'Espoir, A.s.b.l. pourra à tout moment,

- soit collaborer de quelque manière que ce soit
- soit contribuer par des apports, souscriptions ou interventions financières à l'activité de tout organisme national, européen et/ou international qui a un objet analogue ou similaire au sien.

Le nombre des associés

Art. 4. Le nombre des associés est limité et ne peut être inférieur à trois.

Les conditions mises à l'entrée des membres

Art. 5. Pour devenir membre, il faut:

- (a) être âgé de 18 ans au moins.
- (b) déclarer accepter les présents statuts.
- (c) le conseil d'administration peut refuser l'admission d'un membre, ce dernier peut faire appel à l'assemblée générale prochaine.

Les cotisations annuelles à payer par les membres sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le montant payable ne pourra pas dépasser 25 euros, index....

Les membres d'honneur

Art. 6. Le conseil d'administration peut accueillir des membres d'honneur en raison de leurs qualité et expériences personnelles et/ou professionnelles. Les membres d'honneur n'ont pas de droit de vote.

Art. 7. Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un cinquième des administrateurs, le conseil d'administration pourra procéder à un vote à bulletin secret.

Les conditions mises à la sortie des membres

Art. 8. Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au Conseil d'Administration. S'il s'agit d'un membre du Conseil d'Administration, la démission doit être adressée au Conseil d'Administration par lettre recommandée. L'exclusion de tout associé pourra être décidée par l'Assemblée générale sur proposition du conseil d'Administration pour tout fait ou acte allant à l'encontre de l'objet et des intérêts de l'association. Le Conseil d'Administration peut suspendre jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infractions grave aux statuts ou qui nuisent aux intérêts de l'association.

L'exclusion

Art. 9. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. La convocation à l'assemblée générale doit mentionner dans son ordre du jour qu'une exclusion d'un membre sera mise aux voix. L'exclusion devra être notifiée à l'intéressé par lettre recommandée. Celle-ci comportera un exposé des motifs qui ont conduit à l'exclusion.

Art 10. L'associé démissionnaire suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayant droit de l'associé décédé n'ont aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

II - Administration, Surveillance

Administration de l'association

Art. 11. LA FERME DE L'ESPOR, A.s.b.l. est administrée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Art. 12. L'administration est constitué par un Conseil d'Administration: d'un président, d'un secrétaire général et d'un trésorier, à côté d'un autre administrateur au minimum et de trois au maximum élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Les administrateurs sortants sont rééligibles par l'Assemblée Générale.

Le groupe fondateur se réserve le droit d'avoir toujours au moins un membre fondateur au Conseil Administratif.

Le C.A. s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités hors de la compétence spéciale de l'A.G.

Les membres du C.A. sont:

- le président
- le secrétaire général
- le trésorier
- les administrateurs

En cas d'empêchement, le président peut être représenté par le trésorier et d'une quelconque personne à l'aide d'une procuration.

Attributions du Conseil d'Administration

Art. 13. Le conseil d'administration peut décider de toute affaire intéressant l'association, à l'exception de celles réservées à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi.

Le conseil d'Administration dispose des pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association. Il représente l'association dans ses relations avec les tiers, signe tous les actes en son nom.

L'assemblée générale a toutefois le droit de subordonner certaines décisions à son approbation expresse en définissant les domaines concernés.

Le Conseil d'Administration peut suspendre un membre pour motifs graves jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale, en vue de son exclusion définitive.

Réunion du Conseil d'Administration

Art. 14. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins une fois par mois. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Convocation

Art. 15. Toutes les réunions du Conseil d'Administration seront accompagnées d'une convocation.

Celle-ci stipulera de façon très précise l'heure, le lieu et la date où elle se tiendra précédée d'un ordre du jour des plus précis et qui devra être rigoureusement respecté.

Elle parviendra au moins trois jours ouvrables avant ladite réunion à tous les administrateurs et observateurs.

Comptes-rendus des réunions

Art. 16. Lors de chaque réunion du Conseil d'Administration un compte rendu est obligatoire. Ce procès-verbal devra surtout préciser les présences et le déroulement avec le travail accompli lors de la réunion.

Ce compte-rendu est à adopter par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion en premier lieu.

Commission de travail

Art. 17. Une ou des commissions de travail pourront être constituées pour tout projet envisagé, à réaliser ou à débattre et/ou pour tout thème d'actualité et/ou selon les conditions que le Conseil d'Administration établira.

Art. 19. Après tout travail de la commission, le responsable s'oblige de faire un rapport écrit au Conseil d'Administration.

Stipulation légale

Art. 18. A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de trois membres du conseil d'administration dont celle du président ou de la personne qui le remplace.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il ne peut jamais les déléguer à un tiers.

III - L'assemblée générale

Date et Lieu de réunion

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunira dans les trois premiers mois de l'année civile.

Disposition concernant les documents soumis à l'assemblée générale

Art. 20. Le secrétaire général doit faire son rapport quinze jours avant ladite assemblée générale. Le bilan, le compte de profits et pertes doivent être déposés à partir de cette date au siège social afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance et inspection.

Pouvoir de l'assemblée générale

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire:

- a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les statuts de l'A.s.b.l., la Ferme
- donne décharge au Conseil d'Administration et aux membres des diverses commissions de travail,
- procède aux nominations ou au renouvellement de mandat
- approuve les bilans et comptes des profits et pertes, lui soumis par le conseil d'administration.

Postes à pourvoir

Art. 22. Toutes les candidatures aux postes à pourvoir et qui se libéreront lors de l'assemblée générale, devront être déposées au conseil d'administration au plus tard sept jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Cependant si le nombre des postes à pourvoir n'est point complet, le reliquat pourra être rempli lors de l'Assemblée Générale par simple demande orale sous contrôle strict des membres dirigeants de l'Assemblée Générale.

Publicité des résolutions prises par l'assemblée générale

Art. 23. Toutes les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale par celle-ci seront envoyées par voie postale simple à tous les administrateurs.

En outre lesdites résolutions ayant un caractère public restent accessibles et pourront être consultées au siège social de l'association par toute personne intéressée.

IV - Capital Social, Carte de Membre

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

2. des dons ou legs faits en sa faveur;
3. des subsides et subventions;
4. des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est point limitative.

Le trésorier présente à la fin de chaque trimestre le bilan actuel au Conseil d'Administration qui devra être paraphé par lui et le président, après que le Conseil d'Administration l'aura accepté.

V - Année Sociale

Art. 25. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de l'année, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé, aux fins d'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

VI - Dissolution, Liquidation et Dispositions Générales

Dissolution

Art. 26. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents. La dissolution a lieu de plein droit si le nombre des membres de l'association tombe en-dessous de quatre.

Liquidation des biens de l'association

Art. 27. En cas de dissolution, le patrimoine de l'association restera sous la garde du dernier président, et si une nouvelle association, poursuivant le même but, n'est pas formée dans le délai de deux ans, après apurement du passif, l'excédant favorable sera donné à une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée ou à une œuvre caritative.

Modification des statuts - Révision statutaire

Art. 28. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par deux tiers des voix de l'Assemblée Générale.

La proposition de révision devra recevoir une majorité simple du conseil d'administration.

Disposition légale et finale

Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les comparants se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 30. Premier Conseil d'Administration

L'A.G. constituante de ce jour désigne les membres-associés suivants comme administrateurs de l'association:

1. ...
2. ...

- 3. ...
- 4. ...
- 5. ...

Signatures.

Référence de publication: 2009070471/181.

(090082961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009071103/13.

(090083388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Euro Res S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.480.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO S.A.
Robert REGGIORI / Regis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071104/12.

(090083384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Smogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.831.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMOGON S.A.
Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071105/12.

(090083381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009071100/10.

(090083317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.
